

Kittisak Rattanakrajangri



En Thaïlande ces dernières années, les autochtones sont confrontés à trois problèmes majeurs, notamment: les stéréotypes et la discrimination; les droits fonciers, forestiers, et les droits aux ressources naturelles

Les droits au métier traditionnel, au mode de subsistance et à la sécurité alimentaire.

Stéréotypes et discrimination envers les autochtones

Les Thaïlandais utilisent encore des termes péjoratifs pour faire référence aux autochtones, y compris les Chao-Khao. On fait référence aux Mani, un groupe de chasseurs-cueilleurs, en ces termes: *sakai* et *ngaw Pa* (litté: « esclave » ou « sauvage »). Les Moken, Moklen et les Urak-rawoy sont appelés « *chaoley* » ou gitans des mers » aux connotations négatives. En opposition à ces connotations négatives, les organisations et groupes de défense autochtones ont commencé, il y a plus de 10 ans, à promouvoir le terme « *chon phao phuen mueang* » qui se traduit par « peuples autochtones ».

Alors que plusieurs lois, réglementations et programmes ciblant les peuples autochtones, véhiculent encore des perceptions trompeuses et des préjugés, il y a eu récemment quelques progrès, comme l'usage du terme neutre « *chon chatiphan* » ou « groupe ethnique » dans celles-ci. Malheureusement, les attitudes et les actions

discriminantes des représentants du gouvernement et de la population prévalent toujours.

Les droits aux terres, aux forêts et aux ressources

De nombreux peuples autochtones vivent et dépendent de la forêt et des ressources naturelles pour leur survie depuis des siècles. Le gouvernement n'a jamais reconnu ce droit. Dans le même temps, la déclaration des zones protégées et l'imposition de la politique de conservation qui recoupe les terres des peuples autochtones leur ont posé de sérieuses préoccupations et ont parfois créés des conflits et engendré la violence.⁴ Les luttes des communautés locales et des peuples autochtones pour les droits fonciers et la gestion des forêts ont poussé les communautés affectées à créer différents réseaux, *p. ex.* :

- le *Northern Farmers' Network* (NFN) ;
- l' *Assembly of the Poor* (AoP) ;
- l' *Assembly of Indigenous and Tribal People in Thailand* (AITPT) ;
- le *Network of Indigenous Peoples in Thailand* (NIPT).⁵

Le droit des communautés à leurs terres, forêts et ressources a été clairement énoncé au chapitre 3, section 66 de la Constitution thaïlandaise de 2007. Les différentes lois forestières et les résolutions ministérielles du pays, anciennes, sont néanmoins des obstacles majeurs à l'obtention de ce droit, car plusieurs de ces lois ont été appliquées avant l'adoption des Constitutions de 1997, 2007 et 2016. Elles ont classé ces zones habitées par les peuples autochtones comme faisant partie de Parcs nationaux, de zones interdites de chasse ou de réserves naturelles.

L'État a utilisé ces lois comme outils pour établir un contrôle sur les forêts et les ressources naturelles du pays, en privant les autochtones et les autres communautés, car ils n'ont pas de titres pour prouver que leur territoire et les forêts leur appartiennent. Par exemple, d'après la législation foncière, tout territoire sans titre est la propriété de l'État et ainsi lorsque ce dernier revendique ce territoire, les peuples autochtones sont considérées intrusives et enfreignent la loi.⁶

Beaucoup de communautés des provinces montagneuses plus au nord et de la Thaïlande occidentale vivent dans la peur constante d'être arrêtées et déplacées.

L'affaire du village de Wang Mai dans la province du Lampang, et celle de Bang Kloi Bon dans le Parc national de Kaeng Krachan dans la province du Phetchaburi illustrent bien la nature du problème.

Début 2008, les autorités du parc ont dit aux villageois de Wang Mai du district de Wang Neua, dans la province de Lampang, d'arrêter de retourner chaque année dans les zones dont ils ont été expulsés en raison de la politique de déplacement de 1994. Ils retournaient dans ces zones chaque année pour la récolte de fruits et de café. Le 29 juillet 2008, ces plantations ont été détruites par les autorités du Parc et leurs alliés (officiers de police, soldats et officiers des organismes administratifs), causant la perte de terre pour la production alimentaire et la source de revenus des familles. Les villageois ont déposé leur plainte à la Commission nationale des droits de l'homme. La Commission a étudié la plainte et a conclu que les droits des villageois ont été violés, demandant aux autorités du Parc de résoudre ce problème. Cependant, aucune mesure n'a été prise jusqu'à maintenant.

Le cas de l'éviction de Kaeng Krachan

Comme mentionné dans les Rapports *Indigenous World* précédents, en 2010-2011, les communautés karen vivant à Bang Kloi Bon, une zone administrative du district de Kaeng Khachan, dans la province de Phetchaburi et du KKNP, ont été forcées de quitter leurs campements traditionnels pour vivre à Bang Kloi Lang, la zone de déplacement désignée. Leurs habitations et réserves de riz ont été détruites et incendiées par les autorités du Parc et par l'armée. Cet événement a eu des conséquences graves sur leurs vies et modes de subsistance (pour plus de détails voir *The Indigenous World 2011*).

En réponse à cela, les Karen affectés et leurs sympathisants ont fait part de leurs inquiétudes lors de Forums nationaux et internationaux. Au niveau national, les villageois affectés ont fait appel au Conseil des avocats de la Thaïlande afin de faire un procès aux officiers du PNKK à la Cour administrative et au tribunal civil, pour violation de droits humains et endommagement de la propriété privée. Les deux tribunaux ont pris en charge leur plainte.

Le 7 septembre 2016, la Cour administrative a jugé que les autorités du Parc n'enfreignaient pas la loi en incendiant les habitations des Karen et en les expulsant du PNKK en 2011. La Cour a refusé toutes les demandes des Karen, qui avaient déposé leur plainte en 2014, ainsi que la compensation pour la perte de leurs biens. La Cour a ordonné au département de payer la compensation de 10 000 bahts (environ 287 dollars) à chacun des 6 plaignants karen, contrairement à leur demande initiale de 100 000 bahts chacun.⁷ Le département a refusé de payer ce montant et s'est engagé à s'y opposer en appel.⁸

Les plaignants aussi n'ont pas été satisfaits du verdict. Ils ont donc décidé d'aller en appel avec la Cour Suprême administrative le 5 octobre 2016.⁹ Le 12 juin 2018, les juges ont renversé la décision de la Cour administrative. La Cour a déclaré dans son verdict, que malgré le fait que les autorités du Parc national aient eu la permission de détruire les biens qui empiétaient sur le terrain forestier, ils n'avaient pas le droit de mettre le feu aux biens des populations sans les en informer au préalable, ainsi cette action est une violation de l'article 22 de la *Loi sur le Parc national*. Le tribunal a ordonné au département du Parc national de faire une compensation de 50 000 bahts à chaque famille.

Cette décision de la Cour Suprême administrative a laissé plus de place à la promotion des droits communautaires. En premier lieu, elle reconnaît les Karen comme le premier peuple à habiter cette zone. Deuxièmement, elle fait référence à la résolution ministérielle du 3 août 2010, concernant le rétablissement du mode de subsistance traditionnel des Karen. Cela aidera à la promotion de la résolution du cabinet pour être utilisée légalement contre la législation forestière.¹⁰ Ko-ei Meemi, le chef spirituel des Karen, a demandé à retourner sur son lieu de naissance à Bangkloy Bon mais elle lui a été refusé, car il n'avait pas de document de propriété délivré par le gouvernement.¹¹

La création d'une nouvelle institution en vue de résoudre les problèmes fonciers en Thaïlande

En ce qui concerne les droits fonciers, la politique actuelle initiée par le Conseil National pour la paix et l'ordre (*National Council for Peace and Order - NCPO*), dont le but est de résoudre les anciens problèmes fonciers en milieu forestier, a été adoptée par le cabinet le 26 novembre 2018. Cette politique est la responsabilité d'une institution

nouvellement établie: le Comité national de politique foncière (*National Land Policy Committee* - NLPC).

Cette institution est chargée de résoudre les problèmes dans les réserves forestières et dans les zones protégées nationales. Certaines plaintes contre cette action critiquent le fait qu'elle ne reconnaît pas les droits des peuples autochtones et des communautés, l'absence de leur participation, et qu'elle est centrée sur l'État et est une solution temporaire.

De plus, la politique de conservation de l'État et les mesures utilisées pour résoudre ces problèmes ont contribué à augmenter les violations des droits humains à l'encontre des peuples autochtones, sur le plan individuel et communautaire.

Un des cas les plus connus est la disparition forcée de l'activiste karen Pholachi Rakchongcharoeng, appelé « Billy ». Il a été arrêté parce qu'il possédait du miel sauvage et a été placé en garde à vue par les autorités du parc sur ordre de Chaiwat Limlikhit-aksorn le 17 avril 2014, et a été porté disparu. Il faisait partie des protestataires contre l'expulsion des Karen de Bangkloi Bon et de Jai Paen Din. Et puis, il a été le premier témoin de l'affaire. Le service d'Inspection spéciale (DSI) étudie actuellement son cas, mais donne peu de résultats.

Les droits au métier traditionnel, au mode de subsistance et à la sécurité alimentaire.

Selon la section 43 de la Constitution thaïlandaise de 2016, tous les Thaïlandais - y compris les autochtones ont droit à leurs métiers traditionnels ou pratiques de subsistance. En réalité, ces droits n'ont jamais existé sur le terrain et dans les zones marines et forestières en particulier. Les autochtones qui habitent ces zones sont par exemple les Chaoley du sud de la Thaïlande. Leur mode de vie traditionnel a été totalement anéanti, car de nombreuses zones de pêche n'existent plus ou celle-ci a été interdite. Des hôtels, des centres de vacances et des maisons privées occupent maintenant plusieurs d'entre elles. Enfin, davantage de zones marines protégées ont maintenant été déclarées, et couvrent une zone de mer plus grande qui empiète sur les zones de pêche traditionnelles des Chaoley. Pour survivre, les Chaoley doivent pêcher plus loin de la côte, dans les zones en haute-mer, ce qu'ils ne sont pas habitués à faire. Certains contractent les maux de décompression et deviennent paralysés ou semi paralysés. Quelques-uns sont même morts.¹²

Un autre exemple est la pratique de l'agriculture rotationnelle dans les hautes terres, qui a causé l'arrestation par les autorités de l'État de quelques villageois qui préparaient leurs champs de riz. Bien que des études scientifiques donnent la preuve du contraire,¹³ villageois sont maintenant sanctionnés pour avoir causé la déforestation et une hausse de température ». ¹⁴ La référence spécifique au changement climatique a ajouté une dimension nouvelle à la nature de ce « crime ».

Ces agissements menacent la sécurité alimentaire des autochtones et augmentent leur pauvreté. Cela a aussi engendré des conflits plus internes avec les autorités et beaucoup ont été contraints à quitter leurs terres natales, ou ont été déplacés vers des localités éloignées, leur imposant un mode de vie étranger. Certains ont émigré, en particulier vers les zones urbaines, à la recherche d'emploi. Beaucoup sont ouvriers de chantier, masseurs, ou font des travaux subalternes dans les restaurants et les stations-service, vendent des guirlandes florales aux intersections ou du lait de soja sur le bord des routes. D'autres ont rejoint les réseaux de prostitution. Leurs modes de vie sont radicalement transformés.

Les mouvements autochtones

Depuis 1992, les autochtones de Thaïlande sont devenus plus actifs dans la gestion, la documentation et le compte-rendu de violations des droits humains, comme les expulsions des autochtones du Parc national de Doiluang (qui couvre 3 Provinces-Phayao, Chiang Rai et Lampang) en 1994 et 2008.

Un autre exemple est la mise en place d'une manifestation contre le Plan directeur pour les communautés des hautes terres, l'aménagement environnemental et le contrôle des stupéfiants (*Master Plan for Highland Communities, Environmental Development and Narcotic Plant Control*) en 2002. Cela a été entrepris sous l'égide :

- du Centre de coordination pour les organisations non gouvernementales (*Coordination Centre for Non-governmental Organisations - CONTO*)
- de l'Assemblée des peuples tribaux et autochtones de Thaïlande (*Assembly of Indigenous and Tribal Peoples in Thailand - AITT*) et
- du Réseau des populations autochtones de Thaïlande (*Network of Indigenous Peoples in Thailand - NIPT*).

En 2015, une proposition de loi sur le Conseil national des autochtones de Thaïlande a été finalisée et envoyée au Parlement pour considération. La procédure est toujours en cours.

Notes and references

1. Ten groups are sometimes mentioned, i.e. the Palaung are also included in some official documents. The directory of ethnic communities of 20 northern and western provinces of the Department of Social Development and Welfare of 2002 also includes the Mlabri and Padong.
2. From the Council of Indigenous Peoples in Thailand (CIPT)'s report.
3. Composed of Moken, Moklen and Urak-lawoy.
4. For example, the conflict over resource use between lowland and highland communities in Chomthong district area in 1998.
5. Interview Mr. Sakda Saenmi, the NIPT Coordinator 12 January 2019.
6. For example, NCPO Order 64/2557 or, as it is known, the government land reclaim policy.
7. See Thai PBS news at <http://bit.ly/2lyNBTc>
8. See The Nation news at <http://bit.ly/2IEWRVS>
9. See Prachatai at <http://bit.ly/2IBFkht>
10. From the viewpoint of a lawyer from the Lawyer Council in Thailand.
11. See IPHRD Net, "Thailand: Elder Karen Ko-i Mimi dies, aged 107" at <http://bit.ly/2IG3RSF>
12. From the survey jointly conducted by Indigenous Peoples' Foundation for Education and Environment and its partner organisations in 2017-2018, nine of Moken people experienced water decompression sickness. Two out of the nine died. The rest remain semi-paralysed.
13. FAO, IWGIA and AIPP. Shifting Cultivation Livelihood and Food Security: New and Old Challenges for Indigenous Peoples in Asia. 2015
14. See Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP), "Global Warming Scapegoat: A New Punishment Measure Imposed on Indigenous Peoples for Practicing their Sustainable Traditional Livelihood Activities" at <http://bit.ly/2IDQ3lj>

Kittisak Rattanakrajangsri est un Mien du nord de la Thaïlande. Il travaille avec des communautés et des organisations autochtones depuis 1989. Il est actuellement secrétaire général de la Fondation pour les peuples autochtones pour l'éducation et l'environnement (IPF) basée à Chiang Mai, en Thaïlande.

Source : IWGIA 2019 The Indigenous World
Traduction pour le GITPA par **Constance Vaganay**